



CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 04 juillet 2017

COMPTE RENDU



MAIRIE D'ORAISON



N° 1

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

04/07/2017

POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2017

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIRS
VITTENET Michel	+			
BEGNIS Michèle	+			
FERRIGNO Gérard	+			
MOSCONI Marie-Christine	+			
MANTEAU Gérard	+			
FRANCOIS Jacqueline	+			
BENAITON Jean-Marie	+			
BECHINI Jeanne	+			
LAZAUD Gérard		+		M. Saulnier
COTTON Yvon		+		
SAULNIER Monique	+			
ROSIQUE Gérard	+			
LE MESTRE Françoise	+			
MAURICE Gérard	+			
PROUST Catherine	+			
HERMENT Elise	+			
BERNARD Martial	+			
NOEL François	+			
LETELLIER Virginie		+		
VALENTI Mathilde			+	
BONNAFOUX Angélique	+			
KADI Fathi	+			
BRUN Gérard		+		A. Martinez
PAPEGAEY Bruno	+			
MARTINEZ Annie	+			
AUBERT Ghislaine		+		
BRUN Gérard JL			+	
VALENTI Paola	+			
VIGNERIE Dominique		+		P. Valenti
TOTAUX	21	6	2	3

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard FERRIGNO

Gérard LAZAUD
3 rue François AYMES
04700 ORAISON



3-7-17

Monsieur le Maire.

ORAISON.

Pour raison de santé, je ne pourrais
pas assister à la séance du conseil
municipal de ce mardi 03.07.17.

Je donne mon pouvoir de vote à
Mme SAULNIER Monique.

Je vous prie, Monsieur le Maire
mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'L' followed by a horizontal stroke.

ORAISON, le 1^{er} juillet 2017.

Gerard BRUN (1947)



Je soussigné, Gerard BRUN, (1947)
donne pouvoir à Madame ANNIE MARTINEZ
et vous prie de m'excuser pour mon absence
lors du Conseil Municipal du Mardi 4 juillet 2017.

Fait à ORAISON le 1/7/2017


G. BRUN

Grauson le 3/07/17



Je, soussigné Dominique Vignerie,
donne pouvoir à M^{me} Paola Valenti
pour voter lors du conseil Municipal
d'Orson le 4 juillet 2017.

Pour valoir ce qui de droit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Vignerie', written over a horizontal line.

N° 2

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

04/07/2017

ORDRE DU JOUR

OBJET

1. Pointage des conseillers municipaux présents, absents ou excusés
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation compte rendu de séance conseil municipal du 01/06/2017
5. Liquidation séance du conseil municipal du 01/06/2017
6. Compte-Rendu d'activités

7. Rythmes scolaires – demande de dérogation Rentrée 2017/2018
8. Tableau des effectifs des emplois permanents 2017

N° 3

CONSEIL MUNICIPAL D’ORAISON

04/07/2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande d’approuver l’ordre du jour tel qu’il est présenté.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L’UNANIMITE**

N° 4

CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON

04/07/2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2017

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 01/06/2017.

DISCUSSION :

Mme Valenti indique que les conseillers municipaux ont reçu un mail commentant le compte-rendu.

M. le Maire précise qu'il n'a pas à répondre à cette sollicitation, seuls les élus ayant la possibilité de faire des observations ou de demander des corrections.

Mme Valenti ajoute qu'elle était absente lors du conseil municipal du 1^{er} juin mais que Mme Vignerie confirme que les commentaires apportés par le mail sont exacts.

M. le Maire explique qu'il s'agissait d'informations de sa part données pour éclairer la décision des élus et non d'un débat donc cela n'a pas à être retranscrit dans le compte rendu.

Il confirme que la retranscription est bien exacte et se pose la question de savoir si les débats ont été enregistrés de manière illégale par une personne du public.

Il s'interroge aussi sur la manière dont les adresses mails des élus ont été obtenues.

Après si vous le souhaitez on peut aussi laisser au public le soin de faire le rapport des conseils municipaux...

Ce mail ne présente aucun intérêt et n'a aucune valeur légale.

Par contre je constate que certaines personnes, crachent dans la soupe, en oubliant que leur conjoint reçoit des honoraires de la commune ou qu'elles sont employées par la commune.

**DECISION PRISE
ADOPTE A L'UNANIMITE**

n N° 5

CONSEIL MUNICIPAL D'Oraison

04/07/2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : LIQUIDATION DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2017

Délégations du conseil au maire et au 1^{er} adjoint

Modification de la délibération n° 027/2014 du 10 avril 2014 : affaire réglée

Demande de fonds de concours à la DLVA pour la réalisation des travaux de l'église – 1^{ère} tranche : affaire en cours

Demande de subvention à la Région (FRAT) pour les travaux de la rue des cigales : affaire en cours

Modification des statuts de la communauté d'agglomération "DLVA" : affaire réglée

Modification des statuts du SDE 04 : siège social : affaire réglée

Tableau des effectifs des emplois permanents 2017 : affaire réglée

Décision modificative n° 1 – budget principal : affaire réglée

Décision modificative n° 1 – Caisse des Ecoles : affaire réglée

Avis sur le réaménagement de la dette d'H2P auprès de la caisse des dépôts et consignations : affaire en cours

Acquisition de la parcelle cadastrée C 983 appartenant à l'Etat
Exercice du droit de priorité de la commune : affaire en cours

Séjour en réseau pour le centre municipal des jeunes – demande de subvention : affaire en cours

Convention d'objectifs et de financement relative à l'accueil de loisirs sans hébergement : affaire en cours

Tarifs – 2017 – 2^{ème} partie : affaire réglée

Renouvellement de la mise à disposition de Mme Christine Gambro à la communauté d'agglomération DLVA : affaire réglée

04/07/2017

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITES****ADMINISTRATION GENERALE**

- 01/06/2017 : conseil d'école élémentaire
- 13/06/2017 : bureau DLVA
- 14/06/2017 : réunion habitat centre ancien
- 20/06/2017 : tirage aux sorts des jurés d'assise
- 21/06/2017 : présentation aménagement centre-ville
- 22/06/2017 : CHSCT
- 26/06/2017 : réunion DLVA conseil départemental sur rond point tournant de Revest
- 27/06/2017 : conseil d'école extraordinaire maternelle et élémentaire
- 27/06/2017 : conseil d'agglomération DLVA
- 04/07/2017 : réunion DDT sur contrat de mixité sociale

MANIFESTATIONS

- 2 juin : La volière – concert de piano lac des Buissonnades – Comité des fêtes
- 7 juin : Audition de l'école de musique Edouard Chappe Cours du château
- 10 juin : Match de Rugby Entente Provençale
- Du 10 au 11 juin : Exposition artistique « Art de Mai » - atelier de peinture de Rosario d'Espinay-Saint-Luc
- 11 juin : Vide-greniers – Amicale des anciens combattants
- 16 juin : Concert de l'école de musique Edouard Chappe à l'hippodrome
- 17 juin :
 - Exposition « Artistes dans la rue » - Association des commerçants
 - Spectacle de danse – Dansez Passion
- 24 et 25 juin : Oraison Théâtrales – Lumière d'étoiles
- 25 juin :
 - Vide-greniers – Foyer social éducatif collège JMG Itard
 - Kermesse – San Brancaï
 - Vide-greniers – Les amis de Saint-Pancrease
- 28 juin : Récompense de l'élite sportive oraisonnaise

n° 7	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
04/07/2017	

RAPPORTEUR : Monsieur Ferrigno

OBJET : RYTHMES SCOLAIRES – Demande de dérogation rentrée 2017/2018

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a précisé le cadre réglementaire de la réforme des rythmes scolaires en vigueur dès la rentrée de 2013 :

- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées par semaine (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi)
- Une durée maximale de 5h30 d'enseignement par jour, avec une demi-journée ne pouvant excéder 3h30 ; des dérogations sur ces points pouvaient être également sollicitées.
- Une pause méridienne d'une durée de 1h30 au minimum ;

Le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires a permis la mise en place des Temps d'Activités Péri-scolaires sur une demi-journée.

Dans ce contexte, le Conseil municipal avait décidé l'application de la réforme à la rentrée 2014/2015 après l'accord préalable des conseils d'écoles pour la mise en place des TAP le vendredi après-midi.

Cette réforme a nécessité l'élaboration d'un projet éducatif territorial cohérent, qui a demandé un temps de concertation et de dialogue avec tous les acteurs intervenant dans les différents temps de l'enfant, la modification des transports scolaires et aussi la mise en place de moyens humains et financiers répondant à un accompagnement adapté.

L'ensemble des craintes exprimées sur les conséquences de cette réforme se sont révélées justifiées pour la commune d'Oraison et notamment la fatigue des enfants, élément majeur de constatation rapporté par nos partenaires à chaque réunion du Comité de Pilotage des rythmes scolaires, enseignants et parents d'élèves.

Le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel Macron, a indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme de 4 jours pour les communes qui le souhaitent par dérogation.

La commune a exprimé à la dernière réunion du Comité de Pilotage des rythmes scolaires en date du 2 mai 2017, puis par courrier en date du 13 juin 2017 à l'Inspection Académique, son intention d'engager les démarches visant à mettre en place une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Les heures d'enseignements étant réparties sur 8 demi-journées : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cette dérogation, pourra être accordée par l'Inspection Académique après avis des conseils d'écoles. Ceux-ci se sont réunis en conseil extraordinaire le 27 juin 2017.

Il est évident que les activités périscolaires mises en place seront maintenues pendant les temps périscolaires et seront précisées sur le PEDT après consultation du Comité de Pilotage.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser :

- à formuler la demande de dérogation pour un retour de la semaine à 4 jours à la rentrée 2017
- à modifier les rythmes scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire suite à l'avis des conseils d'écoles.
- à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des différents partenaires

DISCUSSION :

Mme Valenti demande si les activités périscolaires seront maintenues après l'école.

M. Ferrigno lui répond par l'affirmative. Il y aura une garderie périscolaire et certaines activités dans la mesure du possible seront proposées (difficile par exemple de maintenir la piscine ou les randonnées). Il y aura également une étude surveillée chaque soir et l'accueil de loisirs le mercredi.

Mme Valenti demande si cette réorganisation entraîne des licenciements.

M. Ferrigno lui répond qu'il n'y aura pas de licenciement mais que 2 contrats ne seront pas renouvelés.

Mme Valenti souhaite connaître le pourcentage des enfants qui participaient aux TAP.

M. Ferrigno lui indique de 43 à 50 % selon la période sur la maternelle, de 63 à 66 % sur l'élémentaire Léonie Etienne et de 61 à 67 % sur l'élémentaire Lucienne Chailan pour l'année scolaire 2016/2017.

Mme Valenti rapporte la pensée de Mme Vignerie qui ne voit dans ce changement qu'une économie financière.

M. le Maire lui confirme qu'effectivement la commune cherche à faire des économies mais les conseils d'école, parents et enseignants y sont aussi favorables.

Mme Bonnafoux précise que les représentants des parents d'élèves étaient tous pour le retour à la semaine à 4 jours. Ce sont les enseignants qui étaient contres ou se sont abstenus.

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 22 POUR – 1 CONTRE (VIGNERIE)
ET 1 ABSTENTION (VALENTI P.)**

n° 8	CONSEIL MUNICIPAL D'ORAISON
04/07/2017	

RAPPORTEUR : Madame Bégnis

OBJET : Tableau des effectifs des emplois permanents 2017

Afin de pouvoir faire face à l'augmentation de l'agrément prévu à la crèche municipale, il convient au 1^{er} septembre 2017 :

- d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique de 28 à 35 h, cet agent étant en charge de la cantine de la structure.
- de supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture occupé par un agent sous contrat et de créer un poste d'agent social pour permettre la stagiairisation de cet agent.

Je vous demande votre accord pour modifier le tableau des emplois en conséquence.

DISCUSSION : Néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H 00.

**Michel VITTENET
Maire d'ORAISON**



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS à temps complet(TC) et non complet(TNC)					
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2017					
Filière administrative		Nbre	Temps travail	Cat	Mise à Disposi
Attaché territorial	Attaché Principal	1	TC	A	
	Détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services				
	Attaché	2	TC	A	
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal de 1ère classe	1	TC	B	
	Rédacteur Principal de 2ème classe	2	TC	B	
	Rédacteur	1	TC	B	
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe	7	TC	C	
	Adjoint administratif	4	TC	C	
		1	TNC 26 H	C	
Filière technique					
Ingénieur	Ingénieur Principal	1	TC	A	
	Ingénieur	1	TC	A	
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2	TC	C	
	Agent de maîtrise	5	TC	C	
Adjoint Technique territorial	Adjoint technique Principal de 1ère classe	2	TC	C	
	Adjoint technique Principal de 2ème classe	15	TC	C	
	Adjoint technique	17	TC	C	
		1	TNC 27H30	C	
				DONT 1 au 01/9/17	
Filière Sportive					
Educateur Territ des Activ Physiques et Sportives	Educateur Principal 2ème classe des A.P.S.	1	TC	B	
Filière Police Municipale					
Agent de Police Municipale	Brigadier Chef Principal	3	TC	C	
Adjoint Technique territorial	Adjoint technique faisant fonction d'ASVP	1	TC	C	
Filière Culturelle					
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	TC	B	9 h DLVA
Filière animation					
Animateur	Animateur Principal 1ère classe	1	TC	B	
	Animateur	1	TC	B	
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	2	TC	C	
	Adjoint d'Animation principal de 2ème classe	1	TNC 28 H	C	
	Adjoint d'Animation	8	TC	C	
		2	TNC 32 H	C	
Filière Médico-Sociale					
Sage Femme	Sage Femme de classe exceptionnelle	1	TC	A	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème class	2	TC	C	moins 1 au 1/9/17
	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème class	1	TNC 30 H	C	
ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)	ASEM Principal de 1ère classe	1	TC	C	
	ASEM Principal de 2ème classe	1	TC	C	
AGENTS SOCIAUX	Agent social	8	TC	C	dont 1 au 01/09/2017
		1	TNC -33H	C	
		99			